



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2018 PAR SA
RÉSOLUTION NO 336-11-2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **23 octobre 2018** à l'hôtel de ville, à **18 h 30**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Messieurs Alain Laprade, François Vallières et David-Lee Amos le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Absences motivées : Madame Nathalie Clermont et Messieurs Christian Thauvette et Michael Sarrazin.

Sont également présents Monsieur Michel Vaillancourt, directeur général et Madame Louise Sisle-Héroux, directrice générale adjointe et greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adjudication. Contrat de fourniture et installation de modules de jeux;
4. Autorisation de signature. Cession de terrain – station de pompage Léon-Malouin;
5. Parole au public;
6. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

329-10-2018
Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 23 octobre 2018

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n°335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire du 23 octobre 2018 à 18 h 32.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

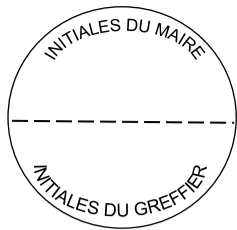
330-10-2018
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 octobre 2018

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 octobre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2018 PAR SA
RÉSOLUTION NO 336-11-2018

Séance extraordinaire du 23 octobre 2018 ▲

3.

331-10-2018
Adjudication. Contrat de fourniture et installation de modules de jeux

ATTENDU QUE le 11 octobre 2018, le Service du greffe a procédé à l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres sur invitation n° 2018-02-INV pour la fourniture et installation de modules de jeux au parc Gaspard-Dauth;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission dans le délai prescrit par l'appel d'offres, soit la compagnie Tessier Récréo-Parc inc.;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu**

QUE,

le Conseil octroi le contrat pour la fourniture et installation de modules de jeux, à la compagnie **Tessier Récréo-Parc inc.**, seul soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no 2018-02-INV, au montant de **66 822,88 \$** (taxes incluses);

ET QUE,

la subvention autorisée du Fonds de développement des communautés de Vaudreuil-Soulanges d'un montant de 9 000 \$ soit déduit de la dépense nette de 61 018,20 \$ pour un total net de 52 018,20 \$ qui sera imputé au fonds de parc.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

332-10-2018
Autorisation de signature. Cession de terrain – station de pompage Léon-Malouin

CONSIDÉRANT QUE la Ville a construit une station de pompage sur le lot 3 978 047 (anciens ptie lot 3 506 232) par son règlement d'emprunt n° 277 approuvé le 17 juillet 2007 et que la cession de ce lot n'a jamais été conclue, tel qu'appert au certificat de localisation préparé par Michel Faucher, arpenteur-géomètre, en date du 10 septembre 2018, dossier F2018-15840-c, minutes 17556;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire Holding C.A.T. désire procéder à la vente de ses terrains (lots 3 978 046 et 3 978 047) et qu'il y a lieu de céder le terrain (lot 3 978 047) à la Ville avant la conclusion de ladite vente;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu,**

QUE,

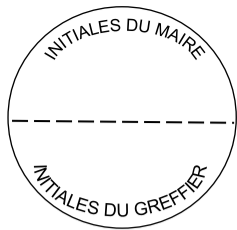
la mairesse et la directrice générale adjointe et greffière soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Coteau-du-Lac, le contrat de cession de terrain du lot 3 978 047 du cadastre du Québec par Me Pierre Bougie;

ET QUE,

le prix de vente soit fixé à un dollars (1 \$), les frais de notaire, frais de publicité et tout autre frais nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente résolution seront à la charge de la Ville;

ADOPTÉE à l'unanimité

5. **PAROLE AU PUBLIC**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2018 PAR SA
RÉSOLUTION NO 336-11-2018

Séance extraordinaire du 23 octobre 2018 ▲

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

333-10-2018

Levée de la séance extraordinaire du 23 octobre 2018

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 23 octobre 2018 soit et est levée à 18 h 49.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau
Mairesse

(s) Louise Sisle-Héroux

Louise Sisle-Héroux, B.A.A.
Directrice générale adjointe et greffière